

Date de convocation : 27 mai 2026

Date d'envoi : 27 mai 2026

Date d'affichage : 27 mai 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260605-47_2026-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 47-2026
VENDREDI 5 JUN 2026**

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, DUCHAMP Aurore, Philippe FARJON, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine

Absents ayant donné procuration : 5 – MAZON Elisabeth à Bernadette PERRIER, FULACHIER Sylvian à Patrick CORTIAL, MOURARET Sophie à Pascale LIOUTIER, Florian ROURE à Philippe ROUX, MATHON Sébastien à ALLIX Jean-Marie

Absents n'ayant pas donné procuration :

Secrétaire de séance : Grégory NEGRE

OBJET : Acquisition parcelle cadastrée section D n°3041 – OLLIER Sylvie et Cédric

Le Maire explique à l'assemblée que la Commune aurait la possibilité d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°758 d'une superficie de 15m², n°756 d'une superficie de 18m², et n°754 d'une superficie de 2m² appartenant à Monsieur et Madame OLLIER. Ce terrain, est situé Chemin des Tinaux. Il est classé en zone Ud.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles pour un montant de 20€ le m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir
 - o la parcelle cadastrée section B n°758 d'une superficie de 15m² pour un montant de 300 € ;
 - o la parcelle cadastrée section B n°756 d'une superficie de 18m² pour un montant de 360 € ;
 - o la parcelle cadastrée section B n°754 d'une superficie de 2m² pour un montant de 40 € ;
- Dit que les frais afférents à cette acquisition, de 700€ seront à la charge de la Commune ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance,

Grégory NEGRE

Le Maire,

Philippe ROUX

